

## Mutuelle retraité : comment bien choisir sa mutuelle santé senior ?

Vous préparez votre départ à la retraite ? Comment bien choisir sa mutuelle retraité ? Faut-il garder ou changer sa mutuelle d'entreprise ? Quelle solution est la plus avantageuse pour vous ? Que dit la loi Évin ? Quelles sont ses limites ? Tout savoir pour comparer et bien choisir ici.

### Focus sur la mutuelle retraité

**Pour qui ?** La mutuelle retraité s'adresse à toute personne préparant son départ à la retraite.

**Le prix ?** Le prix de votre cotisation peut varier en fonction de : si vous gardez ou non la mutuelle de votre entreprise, l'étendue des garanties et options choisies, les pourcentages **d'indemnisation...**, mais également **votre âge, et votre lieu d'habitation**

**Obligatoire ?** Non, la loi ne vous impose pas la souscription d'une mutuelle santé. Mais dans votre situation de retraité, elle est très vivement recommandée.

**Condition de résiliation ?** Possible, par lettre recommandée dans les 14 jours suivant la signature du contrat ou selon les dispositions de votre contrat



## Quelle mutuelle pour les plus de 60 ans ?

À l'âge de la retraite, les questions de santé évoluent. Vos dépenses de santé ont tendance à augmenter :

- consultations de médecins spécialistes
- équipements auditifs et optiques souvent nécessaires

Vos besoins en prévention se renforcent.

- Suivi de pathologie,
- solutions pour rester le plus longtemps possible chez vous
- à domicile, consultations de médecins spécialistes

Une augmentation de votre budget santé est donc à prévoir. Parallèlement, votre pouvoir d'achat tend à diminuer. Devant cette situation, **quelle mutuelle choisir pour les plus de 60 ans ?**

# Opt

ez

**POU**

**r**

# une

**mu**



# ture

# 11e

Qui

**COU**

# vre

# un

# lar

ge



cha

**mp**

S

de

# gar

# ant

ies

et



# ant

icip

e

# VOS

# bes

oin

S.

**Un**



e

**bon**

ne

**mu**

# ture

# 11e

dois

t



**VOU**

S

re

**mb**

**our**

# ser

**con**

**ven**



ab1

**em**

ent

# lor

# sqm

e

**VOU**

S



# ave

**Z**

# des

# départ

# ens

es

●  
**imm**

# pré



# vue

S,

**afi**

n

de

ne

**pas**

# fra



gili

# ser

vot

re

# situ

ati

**On**

**fin**



# anc

· \  
**ier**

e

**ou**

**VOU**

S

am

ene



**r à**

ren

**onc**

er

# aux

**soi.**

# ns.

- 1- déterminez vos besoins santé**
- 2- surveillez les pourcentages de remboursement**
- 3 - mutuelle avec ou sans tiers payant ?**
- 4 - quels délais de remboursement ?**
- 5 - e-service ou non ?**

**Une bonne mutuelle senior est un élément important pour votre qualité de vie. Elle vous protégera efficacement tout en préservant votre santé et votre pouvoir d'achat.**

## **Mutuelle retraité : comment bien préparer un départ à la retraite ?**

Pour beaucoup d'entre vous, le départ à la retraite représente un moment d'interrogation sur le futur de votre couverture santé. Que faire ? Conserver ou changer sa mutuelle d'entreprise ? Cette question devient cruciale, étant donné qu'au fil des années, la santé a tendance à occuper une place grandissante dans votre budget.

**Pour prendre la bonne décision, la clé c'est d'anticiper !** Bien préparer son départ à la retraite c'est d'abord être prévoyant. **C'est dès 55 ans que vous devez réfléchir aux choix qui s'offrent à vous.**

## **Garder ou changer sa mutuelle d'entreprise lors du départ à la retraite ?**

### **Garder ma mutuelle d'entreprise en cas de départ à la retraite : loi Évin**

Dans le cas où vous souhaitez conserver votre mutuelle d'entreprise, il vous faut effectuer les démarches nécessaires au plus tard dans les 6 mois suivant votre départ à la retraite.

Dans cette situation, la loi Évin en quoi vous aide-t-elle ?

**La loi Évin permet qu'en tant que salarié partant à la retraite, vous puissiez continuer à bénéficier des mêmes garanties présentes dans votre contrat collectif d'entreprise. Elle assure donc la portabilité de vos droits.** Mais avec votre départ à la retraite, votre mutuelle s'accompagne d'un changement majeur : **le prix.**





## **Prix d'une mutuelle retraité loi Évin : comment ça marche ?**

Lors de votre départ en retraite, **les 50 % de votre cotisation payés par votre entreprise seront désormais à votre charge**. Vous devrez financer la totalité de votre cotisation. Mais **depuis juillet 2017, l'augmentation progressive de votre mutuelle est mieux encadrée**.

### **Mutuelle retraité loi Évin : une augmentation progressive et encadrée**

**1ère année** : votre employeur ne prend plus en charge sa partie de votre cotisation. Vous devez désormais financer la totalité de votre mutuelle.

**2ème année** : votre tarif peut augmenter jusqu'à **25%** de plus que celui des salariés actifs.

**3ème année** : votre cotisation peut augmenter jusqu'à **50%** de plus que celui des salariés actifs.

Au final, on compte **une augmentation progressive de 50% maximum 3 ans après votre départ en retraite**.

Pour résumer, si votre cotisation en tant que salarié actif s'élevait à 100€/mois dont la

moitié prise en charge par votre employeur, vous devrez payer 150€ à partir de la troisième année.

## **Mutuelle retraité : et après 3 ans ?**

Au-delà des 3 ans, c'est là où ça se corse. **Votre assureur est libre d'augmenter comme il l'entend le tarif votre cotisation.**



## **Garder sa mutuelle d'entreprise à la retraite : avantages et inconvénients**

Grâce à la loi Évin, vous pouvez conserver votre mutuelle d'entreprise lors de votre départ en retraite. En gardant votre mutuelle, vos garanties sont aussi conservées.

Mais garder votre mutuelle est-ce la meilleure option ? Quels sont les avantages et les inconvénients ?

## **Garder sa mutuelle d'entreprise après la retraite : avantages**

- **portabilité de vos droits**
- **bonne connaissance générale du fonctionnement de votre mutuelle d'entreprise**
- **couverture assurée quelque soit votre âge et sans questionnaire médical**
- **augmentation plafonnée lors des 3 premières années.**

## **Garder sa mutuelle d'entreprise après la retraite : inconvénients**

- **hausse de tarif significative à partir de la 3ème année**
- **contrat mal adapté aux besoins de santé des retraités (ex : équipements auditifs non remboursés).**

## **Changer de mutuelle à la retraite : avantages et inconvénients**

Changer de mutuelle représente souvent **la solution la plus avantageuse financièrement** pour vous. Il vous faut alors passer d'une mutuelle d'entreprise collective à une mutuelle senior individuelle adaptée à vos nouveaux besoins.

## **Changer sa mutuelle d'entreprise après la retraite : avantages**

- **contrat mieux adaptée pour les seniors (ex : garanties renforcées sur les soins dentaires, l'hospitalisation,**
- **équipements auditifs, cures thermales, médecine douce...)**
- **possibilité d'obtenir un meilleur rapport cotisation/remboursement**

Changer sa mutuelle d'entreprise après la retraite : inconvénients

- **contrat imposant souvent une limite d'âge**
- **éventuellement un délai de carence dans les remboursements de soins**
- **plus vous êtes âgé, plus votre cotisation est élevée**
- **temps à consacrer pour comparer et étudier toutes les offres**
- **vos ayants-droits ne sont plus pris en charge par votre nouvelle mutuelle.**

## **Mutuelle retraité : Dois-je garder ma mutuelle d'entreprise ?**

Garder votre mutuelle d'entreprise n'est pas toujours forcément intéressant. De nouveaux besoins apparaissent et les garanties de votre mutuelle collective d'entreprise ne sont généralement plus adaptées. **Les contrats mutuelle senior avec leurs garanties spécifiques adaptées au plus de 55 ans sont donc un choix particulièrement intéressant pour vous.**

### **Comment choisir sa mutuelle sénior : conseils**

Si vous décidez de sauter le pas pour souscrire une mutuelle senior :

#### **1. Re-définissez précisément vos besoins.**

Quelles sont vos dépenses annuelles connues de prestation de santé (ex: optique, dentaire, généraliste et spécialiste) ? Prévoyez l'imprévisible : hospitalisation, chirurgie, aide à domicile...

#### **2. Vérifiez la prise en charge de "garanties seniors" comme la :**

- garantie hospitalisation renforcée
- prise en charge médecines douces et alternatives (ostéopathie, homéopathie, acupuncture...)
- soins dentaires, auditifs et optique renforcés
- soins de l'arthrose et des rhumatismes,

#### **3. Surveillez les services complémentaires (téléconsultation, prise en charge d'objets de santé connecté, assistance à domicile... )**

- choisissez une mutuelle affichant le meilleur rapport cotisation/remboursement
- comparer les mutuelles.



Profitez d'une mutuelle senior au rapport garantie/prix exceptionnel :

**La Mutuelle Kovers c'est 5 tarifs parfaitement adaptés aux besoins des retraités.**

- une mutuelle sans limite d'âge
- sans questionnaire de santé

**5 formules dès 44,04 € / mois  
jusqu'à 500 % du remboursement sécurité sociale sur :**

- l'hospitalisation
- médecine
- dentaire
- orthodontie
- prothèse
- optique
- appareillage
- médecines connectées

- médecines douces
- services et assistances
- démarche de résiliation de votre ancienne mutuelle, même avant l'échéance de votre contrat
- tarifs uniques, prix fixes indépendants de votre âge
- sans délais de carence
- téléconsultation.

N'attendez plus et comparez gratuitement votre mutuelle actuelle avec Kovers ! [ici](#)